

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance 27 Avril 2023 à 19 heures 00**

Présents : ANDRÉ Valérie, LESAGE Claude, HERRAULT Françoise, VAGNON Raymond, VANIN IUNG Danièle, PICHE Barthélémy, MADELON Caroline, MICCICHE Virginie, PERROUSE Bernard, DUFFOURD Alexandrine, MARTIN François, BERNARD-BRET Yohann, SARZIER Audrey, BRENGUIER Michaël, HERBIN Anaïs, BEETSCHEN Ghislaine, COSTERG Chantal

Excusés : ETIENNE Christian, DUMAZ Jean-Luc

1 Approbation du compte-rendu de la séance du 27 Mars 2023

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023, adressé aux membres du conseil le 04 avril 2023 et affiché le 04 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Avant l'ouverture de séance Madame Le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de Madame Mauricette Nollet, la préfecture de la Savoie a intégré Monsieur Gilbert Guigue au sein du conseil municipal (1^{er} remplaçant sur la liste complémentaire lors des élections en 2020). Ayant pris des fonctions importantes au sein du conseil départemental, il a démissionné également de son poste de conseiller.

Madame Chantal Costerg (2^{ème} remplaçante sur la liste complémentaire lors des élections en 2020) rejoint donc le conseil municipal et démissionne de ce fait de son poste de membre du CCAS en tant que personne extérieure. Elle sera remplacée par Madame Delphine Astic qui intégrera le CCAS.

2 DÉLIBÉRATIONS**Finances**

- Choix du prestataire pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage « performance énergétique » pour la rénovation de l'école

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 27 avril 2023 afin de procéder à l'étude des offres de la consultation pour la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage « Performance Energétique ».

Arrivée de Ghislaine BEETSCHEN à 19 h 10

Arrivée de Barthélémy PICHE à 19 h 11

Arrivée de Mickael BRENGUIER à 19 h 12

La commission a constaté l'envoi de quatre offres en mairie, dont deux n'ont pas envoyée de représentant pour la visite obligatoire du 05 avril 2023.

La commission après avoir analysé les offres de la façon suivantes :

	Candidats	Visite obligatoire du 05/04/23 faite	Mémoire technique Note/30	Expériences et références Note/30	Prix de la prestation Note /40	Note finale Note/100	Rang
1	A3-SEREBA	OUI	28	22	40	90	2
2	ENERBAT	OUI	30	30	36	96	1
3	DYNAMO	NON	Candidature non recevable				
4	MAINGUE	NON	Candidature non recevable				

propose de donner la préférence à l'entreprise ENERBAT, pour un montant de 35 365 € HT, compte tenu de la proposition d'une équipe pluridisciplinaire dont un économiste qui sera à même d'ajuster le coût du projet et d'un planning avec contrainte sur le budget 2023.

Vote Pour : 17

Contre : 0

Abs. : 0

Administration générale

- Modification des statuts de la communauté de communes Val Guiers

Madame le Maire rappelle que le champ d'action de la communauté de communes est strictement déterminé par ses statuts. Dès qu'une compétence est inscrite, elle transfère la totalité des capacités d'actions des communes à la communauté de communes.

La dernière révision des statuts de la communauté de communes date du 1^{er} janvier 2018.

Ces derniers mois, plusieurs débats ont été organisés dans les instances communautaires pour l'exercice des compétences suivantes :

- Gestion de l'eau pluviale urbaine ;
- Construction, entretien et gestion de casernes de gendarmerie ;
- Construction, entretien, gestion et animation d'habitats dit « inclusifs » ;
- Gestion et développement d'une ludothèque.

Les arbitrages ont abouti à proposer :

- Gestion de l'eau pluviale urbaine : plutôt qu'embaucher des agents techniques communautaires, il est proposé l'exercice de cette compétence par les communes membres encore compétentes en matière de voirie et d'urbanisme. Ce transfert ne fera pas l'objet de transfert de ressource vu l'absence de ressource transférée initialement ;
- Construction, entretien et gestion de casernes de gendarmerie : Vu l'intervention des militaires hébergés à Pont de Beauvoisin et S^t Genix-les-Villages sur l'ensemble du territoire voire au-delà, il est proposé que l'ensemble des communes supportent le coût de ce service via un exercice intercommunal de la compétence. Vu l'absence de recette propre, ce transfert ne fait l'objet d'aucun transfert de ressource ;
- Construction, entretien, gestion et animation d'habitats dit « inclusifs » : Vu la proximité de ce type d'hébergement avec les missions du centre intercommunal d'action sociale, il est proposé que l'exercice de la compétence soit confié à la communauté de communes. Cette prise de compétence ne fait l'objet d'aucun transfert de ressource ;
- Gestion et développement d'une ludothèque : Lors du transfert de compétence des missions liées à la petite enfance, la commune de Grésin a transféré sa ludothèque. Ce service ayant vocation à concerner d'autres publics que les moins de 3 ans, la compétence est maintenue au sein de la rubrique « Action sociale » mais détachée des seules actions liées à la petite enfance.

Madame le Maire propose aux membres du conseil de se prononcer sur l'évolution des statuts de la CCVG.

Vote Pour : 17 Contre : 0 Abs. : 0

3 INFORMATIONS DU MAIRE

Travaux

- Point sur les derniers travaux

Les travaux de création du trottoir route de Verel sont toujours en attente de l'intervention de l'entreprise mandatée par Orange pour l'enfouissement du réseau et le retrait des poteaux. Elle devrait intervenir la semaine prochaine.

Madame Herrault demande quels sont les travaux au carrefour du Cheval Blanc ? réponse : il s'agit du passage des gaines pour la fibre.

Les employés ont démarré le broyage pour sécuriser le long des routes communales et les tontes.

Divers

- Conséquence de la démission d'une conseillère municipale

Sujet évoqué à l'ouverture du conseil

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) révision allégée

Afin de se mettre en conformité avec le jugement de la cour administrative d'appel de Lyon concernant l'extension de la zone de la Baronnie, la commune doit faire une révision allégée du PLU. Cette révision concernera également le zonage autour de la Fruitière afin de permettre des travaux de mise en sécurité. La révision allégée portera uniquement sur ces deux sujets.

- A travers champs

Madame le Maire informe le conseil municipal du rendez-vous demandé par le GAEC « à travers champs » pour l'informer d'une convention avec un laboratoire de Lyon pour la culture de chanvre thérapeutique. Une déclaration a été faite en gendarmerie.

- Courriers riverains OAP du Lorissol

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception de courriers concernant l'OAP ; un courrier sera adressé prochainement aux riverains afin de confirmer que l'instruction du permis est en cours et qu'en l'état actuel aucune consultation n'est possible.

Il sera également rappelé que l'OAP du Lorissol a été instauré lors du 1^{er} PLU en 2013 et confirmé par celui de 2018 et que le permis déposé respecte les limites prescrites.

4 COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Intercommunalité

- **CCVG**

Bureaux et Conseil

(VA, CL, FH, BP, CM)

Les PV ont été envoyés à l'ensemble des conseillers :

Ont été votés :

- La nomination d'une nouvelle conseillère communautaire suite à la démission d'une conseillère à Saint Genix- les Villages
- Les différents budgets

Il a également été évoqué les problèmes budgétaires du CIAS, le transfert de la gestion des établissements pour personnes âgées dépendantes des communes à la communauté de communes le 1^{er} janvier 2020 prévoyait le transfert des excédents d'investissement des budgets des CCAS de Pont de Beauvoisin (171 000 €) et S^t Genix-les-Villages (196 000 €). Les communes s'y étaient engagées lors des rencontres de la commission locale des charges transférées. Ces excédents n'ayant pas été transférés, le CIAS Val Guiers rencontre d'importantes difficultés de trésorerie. Il est urgent que ces deux communes actent le transfert des fonds. Monsieur le Maire de S^t Genix-les-Villages confirme que le conseil municipal a acté le versement des excédents durant l'exercice 2023. Monsieur le Maire de Pont de Beauvoisin informe l'assemblée que le conseil municipal a fait le choix politique de ne pas reverser ces excédents pour financer d'autres projets communaux déconnectés de l'action du CIAS Val Guiers. Le conseil communautaire s'émeut de cette décision qui remet en cause la solidarité des communes face à la prise en charge de nos aînés et a demandé au Président de vérifier la régularité juridique.

Madame le Maire informe que la création de la crèche à Domessin initialement prévue pour accueillir un effectif de 18 enfants est portée à 24.

- **SYCLUM**

(F. Martin)

La réunion du comité syndical du SYCLUM le 28 Mars à Arandon-Passins, était consacré en grande partie au budget.

Les comptes administratifs et de gestion 2022 ont été validés, avec un déficit de 534 k€ en fonctionnement et 496 k€ en investissement.

Le budget 2023 a été présenté, en se basant sur les stagnations de la TEOM, décidé par les EPCI, soit +7% liés à l'augmentation des bases fiscales. Les investissements importants liés aux contraintes réglementaires (passage en tri multi-matériaux, collecte des biodéchets) ne pourront pas être financés en totalité, il en résulte un risque de voir diminuer les contributions des éco-organismes.

Le SYCLUM fait face à une vraie difficulté, avec une hausse très forte des coûts de collecte (hausse des frais des prestataires, augmentation des salaires, du prix des carburants, des matériaux, ...) ainsi que l'obligation d'embaucher des médiateurs sur des missions de 18 à 24 mois pour développer les gestes de réduction des déchets.

Au final, la décision des 3 EPCI de ne pas augmenter le taux de la TEOM risque de conduire à l'effet inverse, et à une hausse plus forte encore dans les prochaines années.

Commissions communales

- CCAS du 24/04/2023 (A. Sarzier)

Il a été évoqué la mise en place du Salon du bien-être le 13 mai ainsi que les besoins humains pour une belle réussite ; un tableau de présence a été transmis.

Remplacement par Mme ASTIC Delphine de Madame COSTERG membre extérieur suite à sa démission afin d'intégrer le conseil municipal.

- Commission Urbanisme du 13/04/2023 (R. Vagnon)

Monsieur Vagnon fait état des documents d'urbanisme déposés en mairie en 2022 : permis de construire (PC) 14, déclarations préalables (DP) 80, certificat d'urbanisme (CU) 45 et des dépôts déjà fait en 2023 : PC 11, DP 45 et CU 10.

- Commission Travaux du 19/04/2023 (B. Perrouse)

Travaux en cours aux abords de la fruitière ; bilan sur l'état de route (demande de devis en cours) ; préparation des travaux dans la salle des maîtres à l'école (demande de devis en cours) afin d'y installer le périscolaire en remplacement de l'ancienne bibliothèque (préfa).

- Commission Vie Culturelle, Associative et Communication (F. Herrault)

La commission culture travaille actuellement à la préparation du salon du bien-être du samedi 13 mai prochain. Il y aura une trentaine d'exposants, des mini conférences et des ateliers toute la journée. Le CCAS assurera la buvette et le snacking. Une commande de plat à emporter de paëlla est en cours.

La 1^{ère} édition de la fête de l'été le samedi 10 juin avec soirée dansante et petite restauration assurée par les associations locales, s'organise.

La 3^{ème} édition du marché nocturne se profile également, il est prévu le vendredi 28 Juillet. 2 châteaux gonflables et 10 grands jeux en bois ont été réservés chez Drago Park.

Les présidents d'associations domessinoises ont été reçus et ont émis leurs vœux de réservation pour la salle des fêtes et la maison des associations. Nous leur avons demandé leurs dates de manifestations pour élaborer le calendrier des manifestations domessinoises.

Nous remercions les conseillers et les membres du CCAS pour leur présence et leur aide.

- CMJ

Mme Le Maire informe qu'une sortie est prévue le 1^{er} juin à Paris. Le départ est prévu aux environs de 5 heures ; à l'arrivée balades en bateau mouche et visite de l'Assemblée Nationale.

5 QUESTIONS DIVERSES et DATES A RETENIR

- Cérémonie du 08 Mai 2023 à 11 heures
- Salon du bien-être le 13 Mai 2023
- Remise des calculatrices le 30 Juin 2023 à partir de 15 h 30
- Date du prochain conseil municipal à déterminer